

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE du 23 MAI 1996

LES DÉCISIONS

- Classement des demandes d'allocations de recherche
- Reversement de la TVA sur les subventions ANVAR
- Dossier FEDER pour l'EMN
- Motion sur les Commissions de Spécialistes et d'Établissement

INFORMATIONS

A. Fréville, élu récemment Vice-Président chargé de la recherche, préside son premier conseil scientifique qu'il qualifie de "Conseil technique et de transition"

Il annonce qu'il va :

- procéder à un audit de tous les laboratoires et équipes de recherche afin d'élaborer la politique scientifique de l'établissement,
- renforcer le rôle du conseil scientifique,
- veiller à la bonne préparation des dossiers et s'appuyer sur un bureau scientifique à créer,
- assurer une bonne communication avec la communauté scientifique.

B. Nongaillard, Vice-Président chargé des relations avec le monde du travail et de l'insertion professionnelle, informe que le collège "Université" du conseil d'administration de Valval est de onze représentants et propose une liste de onze noms : Mesdames Camion, Merviel, Messieurs Aldebert, Desmet, Gazalet, Houriez, Millot, Nongaillard, Oudin, Ravalard, Soenen.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil scientifique.

En outre, il souhaite que le Président de l'université, le vice-président recherche et le vice-président relations internationales, soient invités permanents du conseil de Valval, ce qui impliquerait une modification des statuts. Certains conseillers font remarquer que l'Institut Universitaire de Technologie dispose de peu de représentants dans cette proposition et qu'il n'y a pas d'AITOS.

COMPTE RENDU DU 28 MARS 1996

Adopté à l'unanimité

ALLOCATIONS DE RECHERCHE

Toutes les demandes d'allocations de recherche émanent du LAMIH dont une est LAMIH/LIMAV . Arnaud Fréville propose d'adopter le classement établi par le LAMIH.

Le classement des deux premières catégories (cofinancement entreprise et cofinancement CNRS) est adopté à l'unanimité.

Le classement des deux autres catégories (financement total par la région) est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

TVA ANVAR

Pour résoudre le problème de la TVA à prélever sur les aides ANVAR transformées en subventions, le conseil décide à l'unanimité que les équipes qui ont perçu ces subventions prendront à leur charge le reversement de la TVA. Elles bénéficieront d'un échelonnement de cette dette.

FEDER

La demande de subvention adressée au FEDER par l'IEMN concerne les applications biologiques des ultrasons (la mesure des propriétés élastiques de l'os par ultrasons est utile pour dépister, par exemple, l'ostéoporose) et les télécommunications.

Montant du projet de recherche : 2,35 MF dont 60% demandé au FEDER

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Yves RAVALARD, qui avait déposé une demande de subvention FEDER, s'étonne qu'elle ne soit pas à l'ordre du jour, demande des explications (qu'il n'obtient pas, mais A. Fréville l'assure qu'il posera la question au Président) et critique cette procédure.

MOTION

A l'unanimité, le conseil approuve la motion suivante :

"Le Conseil Scientifique de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis a procédé à la mise à jour des commissions de Spécialistes et d'Établissement. Il a constaté que la procédure prévue par le décret 95-114 du 3 février 1995 ne permet que des nominations de personnels extérieurs soit à l'établissement soit aux sections relevant de la commission, et ceci au détriment des personnels de l'Université qui relèvent de la commission et qui sont donc les plus compétents et les plus concernés.

Par exemple, une commission comportait 10 membres : 4 Professeurs de l'UVHC et un extérieur, 4 Maîtres de Conférences de l'UVHC et un extérieur. L'Université a obtenu deux créations de postes de Professeurs, dont l'un a été pourvu par un des Maîtres de Conférences élus de la Commission. Après les nominations effectuées conformément au décret, il ne reste plus que 3 Maîtres de Conférences élus, alors qu'il y en a 4 qui sont extérieurs.

Le Conseil Scientifique de l'UVHC proteste contre une telle situation et demande que la réglementation soit modifiée en vue d'éviter de telles aberrations ."

Étaient présents :

Personnalités extérieures : Messieurs Chevalier et Pasqualini,

Collège A : Madame Follet, Messieurs Desmet, Millot, Nongaillard et Ravalard,

Collège C : Mesdames Merviel et Ravez, Messieurs Lefebvre et Menet,

Collège E : Messieurs Camus et Danjou,

Collège F : Madame Givais

Collège des Usagers : Messieurs Arpin, Canaple, Telle,

Invités : Messieurs Delebarre, Étienne, Mennecier, Van Ceulebroeck,

Ont donné pouvoir : Messieurs Delbecq et Blanquet à Monsieur Pasqualini
Monsieur Bricout à Monsieur Ravalard,
Monsieur Lepoutre à Monsieur Millot,
Monsieur Gzalet à Monsieur Nongaillard
Monsieur Taleb à Monsieur Lefebvre
Monsieur Hais à Monsieur Telle.